

# LA PRÉDESTINATION

Par Roger  
VERCELLINO-  
ARIS,

ingénieur,  
diplômé de la faculté  
de théologie Protes-  
tante de Paris,  
Bellocq (France)<sup>a</sup>

## 1. Le problème philosophique de la liberté et du déterminisme

### a. La liberté

La dame qui décide de mettre tel corsage pour l'assortir à son tailleur a l'impression de tenir compte, par son propre jugement, de l'harmonie des couleurs considérée de son point de vue personnel. Et non pas d'être écrasée irrésistiblement par un décret irrévocable pris de toute éternité, ou par une nécessité irrémissible\*.

Ce trait anecdotique est plus qu'amusant, il est sérieux : l'être humain a en effet l'intuition de la liberté, de la possibilité de se déterminer librement (le libre arbitre), d'agir de manière élicite\*.

Le docte Bossuet montre que les activités les plus gratuites (sans raison précise) sous-tendent le libre arbitre : « Je sens que levant ma main, je puis ou vouloir la tenir immobile, ou vouloir lui donner du mouvement et que, me résolvant à la mouvoir, je puis la mouvoir à droite ou à gauche, avec une égale facilité... Je ressens clairement qu'il n'y a que ma volonté qui m'y détermine, sans que je puisse trouver une autre raison de le faire »<sup>1</sup>. Même en cas de contrainte ou menace,

<sup>a</sup> Cette étude est précédemment parue dans le *Journal des Eglises Libres d'Orthez et de Pau*. Nous remercions son rédacteur de nous avoir donné la permission de la reproduire dans *Hokhma*. La version initiale a fait l'objet de quelques remaniements.

\* Pour une définition de ces termes, se reporter au glossaire aux pages 69 et suivantes.

<sup>1</sup> Bossuet, *Traité du libre arbitre*, ch. 2, cité par R. Jolivet, *Traité de Philosophie*, Tome II, *Psychologie*, éd. Vitte, Lyon, 1950, pp. 609ss.

l'être humain, malgré la coaction\*, « décide » pour éviter la pression exercée et reste donc encore fondamentalement libre.

Le philosophe et psychiatre Karl Jaspers fait remarquer que seul un être libre a le pouvoir de s'interroger sur la liberté<sup>2</sup> et Kant, que l'existence de devoirs postule la liberté humaine : « La conscience d'être obligé contient la certitude que la liberté est législatrice, la liberté est autonome... Il n'y a ni liberté ni devoir si nous sommes soumis à une autorité transcendante\* »<sup>3</sup>. Toutes les sociétés promulguent des lois, établissent des règles et contrats, exercent la justice en mettant en jeu la notion de responsabilité, illusoire s'il n'y a pas de liberté, si l'être humain est poussé par une volonté extérieure ou un déterminisme irrémédiable.

Par ailleurs, la liberté est un corollaire nécessaire de la raison, car « démontrer, en mathématiques, est penser par soi-même... libre signifie doué de raison, capable par nature de connaître la vérité »<sup>4</sup>. La capacité de réfléchir s'oppose à la nécessité. La liberté est l'affirmation de soi, le pouvoir de décider sans autre raison que le vouloir lui-même.

En guise de conclusion, on peut citer ce résumé de Sartre : « Ma liberté est très exactement l'étoffe de mon être... L'homme est condamné à être libre »<sup>5</sup>.

## b. Le déterminisme

Inversement, d'autres philosophes estiment que la conscience de la liberté est illusoire car nous ne nous apercevons pas toujours des causes souvent imperceptibles dont notre résolution dépend<sup>6</sup>. On n'appréhende pas tous les paramètres jouant dans telle décision. En fait, on est leur victime, il y a chimère de liberté. Au nom du principe de causalité (tout fait a une combinaison de causes), vérifié toutes les fois que cela est possible, tous les phénomènes de l'univers, aussi bien moraux que physiques, seraient déterminés par des causes antérieures. La liberté n'est que le reflet de l'ignorance et de l'incapacité à juger d'un déterminisme extrêmement compliqué : si nous connaissions actuellement la situation des atomes de l'univers, nous pourrions prévoir tout le futur mais il faudrait être capables de connaître complètement le présent, ce qui est exclu ; d'où l'apparence du libre arbitre.

<sup>2</sup> K. Jaspers, *Philosophie*, cité par R. Jolivet, *op. cit.*, p. 608.

<sup>3</sup> E. Kant, *Critique de la raison pratique*, cité par R. Jolivet, p. 612.

<sup>4</sup> A. Jacob & S. Auroux, art. « Liberté », *Encyclopédie philosophique universelle*, vol. 2, *Les notions Philosophiques*, P.U.F., Paris, 1990, p. 1475.

<sup>5</sup> Ce propos tiré de *L'être et le néant* est cité par R. Jolivet, *op. cit.*, p. 616.

<sup>6</sup> C'est le cas de Leibniz. Cf. sa *Théodicée*, I, 50. Cité par R. Jolivet, *op. cit.*, p. 611.

Il y a donc antilogie : déterminisme ou liberté. Dans un cas l'histoire est écrite d'avance, dans l'autre elle est inconnue et se crée. Certains philosophes ont essayé de lever la contradiction mais sans succès. Ainsi par exemple pour F. Engels : « La liberté consiste à comprendre la nécessité »<sup>7</sup>. G. Thibon écrit : « Notre liberté consiste précisément dans la possibilité d'user diversement de la nécessité qui est en nous et hors de nous ; elle s'appuie sur la nécessité pour transcender celle-ci »<sup>8</sup>. Tout cela ne résout pas le problème de fond et ce n'est pas le paralogisme\* de Louis Lavelle : « Nul ne se croit libre autrement que par rapport à une nécessité qui pourrait l'enchaîner, nul n'est astreint à la nécessité autrement que par rapport à une liberté qui pourrait l'en délivrer »<sup>9</sup> qui apportera des lumières. Pas vraiment d'illumination non plus avec *Le hasard et la nécessité* de Jacques Monod : il n'y a plus ni liberté, ni nécessité mais hasard imprévisible et aveugle, contingence absolue<sup>10</sup>. La question conduit à un labyrinthe où la raison s'affole.

## 2. La théologie chrétienne de la liberté et de la prédestination

Les religions ont répondu peu ou prou au problème en privilégiant l'une ou l'autre des perspectives. Dans l'Antiquité, le destin de l'homme était scellé dans les astres ou par les dieux. L'homme ne pouvait s'y soustraire, même s'il l'essayait (le cas d'Œdipe est exemplaire). Les tablettes des destinées du poème babylonien *Enuma Elish* conduisent à l'idée d'une nécessité<sup>11</sup>. La théologie juive ne semble pas préoccupée par la prédestination mais plutôt par le règne de Dieu et la vie éternelle. On connaît le fatalisme musulman, encore qu'il faille nuancer<sup>12</sup>. On

<sup>7</sup> F. Engels, *Anti-Düring*, cité par P. Foulquié, art. « Liberté », *Dictionnaire de la langue philosophique*, P.U.F., Paris 1986, p. 401.

<sup>8</sup> G. Thibon, article « Liberté », *Dictionnaire de Spiritualité*, Beauchesne, Paris. Cité par P. Foulquié, art. cit., p. 406.

<sup>9</sup> Louis Lavelle, *De l'intimité spirituelle*. Cité par P. Foulquié, art. cit., p. 405.

<sup>10</sup> Jacques Monod, *Le hasard et la nécessité*, Seuil (collection *Points-sciences*), Paris, 1970, pp. 63, 185, etc.

<sup>11</sup> Cf. A. Lemonnyer, « Prédestination dans la Sainte-Ecriture », in art. « Prédestination », *Dictionnaire de Théologie Catholique*, Paris, Letouzey & Ané, 1935, col. 2809ss. Traduction française de l'*Enuma Elish* : « Le Poème Babylonien de la Création », in R. Labat, A. Caquot, M. Sznycer, M. Vieyra, *Les religions du Proche-Orient Asiatique*, Fayard-Denoël, Paris, 1970, pp. 36-70.

<sup>12</sup> Le livre dont il est question dans les Sourates 10,61 et 34,3 du Coran ne semble pas magique comme dans le cas du poème babylonien, mais s'apparenterait plutôt à celui qu'évoque l'Ancien Testament (Ex 32,32 ; Ps 69,29).

aurait pu s'attendre à ce que la Révélation chrétienne donne une solution définitive, mais la Bible affirme clairement la liberté de l'homme et tout aussi clairement la souveraineté absolue de Dieu. Ce qui paraît incohérent du point de vue de la logique humaine. Néanmoins, la Bible pousse le théologien à approfondir sinon à résoudre la contradiction, la difficulté philosophique prenant une tournure nouvelle et spécifique devant Dieu. Le problème est d'importance : si quelqu'un pense être irrémédiablement voué au salut ou à la damnation, il peut faire fi de l'appel de Dieu, de la morale, de la prière, de l'évangélisation, etc. Si quelqu'un croit à la liberté totale de l'homme, il peut être écrasé par la responsabilité personnelle, désespéré de ses manquements, sans aucune certitude.

Comme on va le voir, le débat est difficile et dure depuis deux mille ans...

### 3. Liberté et prédestination dans l'histoire de la théologie chrétienne

En première approche, on appellera prédestination « le décret divin par lequel serait déterminée la destinée temporelle et éternelle des créatures »<sup>13</sup>, mais on verra que les théologiens donnent à ce mot des sens qui leur sont personnels.

Ni l'Eglise primitive, ni les premiers « Pères de l'Eglise » ne se soucient beaucoup de la prédestination. Toutefois Clément de Rome, à la fin du 1<sup>er</sup> siècle, affirme le décret immuable concernant les élus et les efforts à faire par l'homme, car il sera jugé d'après ses œuvres<sup>14</sup>, mais ne s'interroge pas sur le problème philosophique qui en découle. Ignace d'Antioche (*Epître aux Ephésiens*) et Polycarpe de Smyrne (*Epître aux Philippiens*) mettent en avant la souveraineté de Dieu.

Toutefois aussi, au 2<sup>e</sup> siècle, l'Eglise a réagi au gnosticisme qui rangeait les hommes en trois classes (les pneumatiques destinés à la gloire, les psychiques qui peuvent se sauver par la gnose et les hyliques éternellement perdus). Théophile d'Antioche, Miltiade puis, plus tard, Irénée (dans son ouvrage *Contre les hérétiques*) le combattent.

Justin, dans son premier ouvrage d'apologie du christianisme, souligne plutôt la prédestination, estimant que le nombre de « préconnus » est fixé (et Dieu diffère la fin du monde jusqu'à ce que ce nombre soit atteint). Mais ce qui présente un grand intérêt chez Justin, car ce sera la position générale du catholicisme ultérieur, c'est la mise en relief de la prescience divine (utilisation du mot grec *prognôsis*, « prescience », au lieu de *proorismos*, « prédestination »). Par cette prescience, Justin sauvegarde la liberté humaine : « C'est l'œuvre de Dieu de dire d'avance

<sup>13</sup> A. Lamorte, art. « Prédestination », *Nouveau Dictionnaire Biblique*, Emmaüs, St-Légier-sur-Vevey, 1970<sup>2</sup>, p. 617.

<sup>14</sup> Clément de Rome, *Epître aux Corinthiens*, Paris, Cerf, 1971, 50,7 et 58,2.

ce qui arrivera et de le montrer s'accomplissant comme il a été prédit... L'esprit prophétique annonce les choses futures comme si elles avaient déjà été faites... Mais cette prescience des actions humaines permet à Dieu de récompenser chacun selon ses mérites »<sup>15</sup>.

Même explication chez Irénée (fin du 2<sup>e</sup> siècle, début du 3<sup>e</sup>) qui affirme avec force la souveraineté de Dieu et la gratuité du salut (la théologie calviniste n'ira pas au-delà) : « Non seulement l'initiative appartient à Dieu dans l'ordre du salut mais tout le travail. L'homme n'a qu'à se laisser faire comme l'argile sous les doigts du potier... La persévérance de l'homme est elle-même un don de Dieu ». Mais Irénée soutient aussi, d'autre part, l'existence de la liberté, témoin cette formule originale et hardie : « Si les hommes sont déterminés par leur nature même, Dieu ne pourra faire ce qu'il veut... S'il n'est pas libre, l'homme ne peut être cette pâte molle qu'il doit offrir à l'action divine... sans liberté plus de précieuse communion avec Dieu ». Et Irénée de conclure : « Dieu donne toujours à l'homme de quoi faire le bien ; aussi celui-ci est-il jugé justement s'il ne le fait pas puisqu'il pouvait le faire ; s'il le fait, il est justement récompensé puisqu'il pouvait ne pas le faire »<sup>16</sup>.

Tertullien met en relief les notions de mérite et de démérite : « L'homme par l'accomplissement de la loi divine mérite un juste salaire, il devient comme créancier vis-à-vis de Dieu qui se fait son débiteur. Par le péché contraire, il devient débiteur de Dieu et il a droit à une pénitence qui n'est que le juste prix auquel le pécheur rachète son pardon »<sup>17</sup>.

Origène (vers 150-250 ap. J.-C.), disciple de Clément d'Alexandrie qui ne faisait que mentionner la prédestination dans les *Stromates*, approfondira la question. Il illustre sa pensée par cette image simple : « Lorsqu'un navire est sauvé dans la tempête, il est légitime de tout rapporter à Dieu bien que les matelots aient fait évidemment tous leurs efforts » (*Philocalie*). Pour Origène, ce n'est « ni nous sans Dieu, ni Dieu sans nous ; ni Dieu sans l'image de notre liberté ; ni notre libre choix sans une initiative divine. Cette initiative de Dieu est appelée « science » (*epistèmè*). Les deux causalités, la divine et l'humaine, loin de s'opposer dans la pensée d'Origène, « s'unissent dans un effet unique, chacun gardant ses prérogatives essentielles ». Par ailleurs Origène en est venu à la doctrine de l'apocatastase\* et par corollaire à la négation

---

<sup>15</sup> Les citations de Justin, Irénée, Origène sont extraites de H.D. Simonin, « Prédestination d'après les Pères grecs », in art. « Prédestination », *Dictionnaire de Théologie Catholique*, op. cit., col. 2815ss et de A. d'Alès, art. « Prédestination », *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique*, Beauchesne, Paris, 1922, col. 205ss.

<sup>16</sup> Cité par H.D. Simonin, art. cit., col. 2820.

<sup>17</sup> Cayré, *Pathologie et histoire de la théologie*, Tome I, Desclée, Tournai, 1953, p. 180.

de l'enfer éternel. Ces positions furent par la suite considérées comme hérétiques par l'Eglise catholique.

Jean Chrysostome (né en 345) « voit dans la *protèsis* dont parle l'apôtre Paul le choix fait par l'homme et d'où procède le salut ; il l'oppose à la *klèsis* ('vocation') divine »<sup>18</sup>. Quant au célèbre auteur de la Vulgate, Jérôme (né en 347), il n'était pas loin des thèses origénistes.

Survint alors le grand Augustin (354-430)<sup>19</sup>, évêque d'Hippone, qui s'est attelé au problème de fond du fait de l'hérésie de Pélagé. Celui-ci, d'après ce qu'on en sait (beaucoup de ses écrits ont été perdus et on connaît sa pensée surtout par Augustin), enseignait que l'homme naît sans le péché originel et qu'il a le pouvoir de vouloir et de faire le bien par ses propres forces. La grâce de Dieu vient en second lieu, pour aider à mieux accomplir la Loi. Pélagé interprétait le mot *protèsis* de Rm 8,28 au sens de résolution humaine. Cette hérésie aiguillonna les théologiens et obligea Augustin à prendre des positions très catégoriques, au risque d'être taxé de fatalisme. Augustin en effet, pour sauvegarder la souveraineté de Dieu, soutient que les hommes, par leur naissance, appartiennent à l'enfer. Ceux que Dieu y laisse ne peuvent se plaindre car la justice de Dieu est sauve. Ceux que Dieu en retire lui doivent la reconnaissance et la louange. La grâce de Dieu est irrésistible et inamissible\*. Il y a prédestination pour les élus mais Augustin fait l'économie de la prédestination à la perdition, celle-ci étant la condition initiale de l'homme (on parle en théologie de *préterition*). Le nombre des élus est fixé de manière immuable dans le livre de Vie.

L'Eglise catholique qui, certes, a canonisé Augustin n'a pas pour autant accepté ses idées en la matière. Le Concile d'Orange en 531 fixa en effet le canon : la prédestination est une grâce au bien et le mal que fait l'homme procède de sa volonté.

Jean Damascène, au début du 8<sup>e</sup> siècle, distingue en Dieu deux volontés : « Il faut savoir que Dieu veut d'une volonté antécédente le salut de tous les hommes car il ne nous a pas créés pour le châtiment mais pour la participation de sa bonté, vu qu'il est bon. Cependant il veut le châtiment des pécheurs vu qu'il est juste. Sa première volonté est volonté antécédente qui procède de lui, la seconde est volonté conséquente et permissive, c'est nous qui y donnons lieu »<sup>20</sup>. Cette idée sera reprise plus tard par nombre de théologiens (Albert le Grand, Bonaventure au 13<sup>e</sup> siècle, etc.).

---

<sup>18</sup> A. d'Alès, art. cit. *Protèsis* : dessein, projet, plan (Rm 8,28). *Klèsis* : vocation, appel (Rm 11,29). Nous étudions ces mots aux chap. 4 et 5 du présent article.

<sup>19</sup> Pour ce qui suit jusqu'à Thomas d'Aquin, on utilise les articles « Prédestination » de A. d'Alès, art. cit., et de P. Maury, in A. Westphal et alii, *Dictionnaire Encyclopédique de la Bible*, Tome second, Imprimeries Réunies, Valence, 1956<sup>2</sup>, pp. 422-427.

<sup>20</sup> Cité par H.D. Simonin, art. cit.

Avec Gotescale (9<sup>e</sup> siècle), l'argumentation prend une tournure nouvelle : ce moine dogmatise la notion de double prédestination ; évitée par Augustin, introduite par Isidore de Séville au 7<sup>e</sup> siècle, et qui sera reprise par Calvin. Dieu prédestine au salut, et, sur le même plan, prédestine à la perdition. Gotescale affirmait alors en toute logique que Dieu contraignait l'homme à pécher et que le Christ n'était mort que pour les élus, pas pour tous les hommes. Le synode de Quierzy condamna Gotescale en 853, mais on trouve encore ses idées au 12<sup>e</sup> siècle, chez Anselme de Cantorbéry, Alger de Liège, etc.

Le célèbre Thomas d'Aquin (1225-1274) fait la synthèse des idées augustiniennes et damasceniennes. La prédestination dépend de la prescience. Selon le théologien A. d'Alès commentant Thomas d'Aquin, « le péché venant à traverser le dessein salvifique de Dieu, pour réparer le dommage qu'il cause, la justice vindicative entre en scène. Absolument parlant, le salut universel serait bonne chose, aussi est-il pour Dieu l'objet d'une volonté antécédente. Mais du fait du péché, il cesse d'être une chose simplement bonne et Dieu se rejette sur un pis-aller qui résulte de la liberté humaine ; ce pis-aller donnant satisfaction à la justice vindicative, la damnation du pécheur est pour Dieu l'objet d'une volonté conséquente, elle ne saurait être l'objet d'une volonté antécédente à la permission du péché... La manifestation de la justice vindicative est le ressort intérieur de la réprobation, mais elle n'est pas un but poursuivi pour lui-même. Seul le but de la grâce miséricordieuse est poursuivi pour lui-même ».

La Réforme, dans sa réaction contre le mérite des œuvres et le rôle de l'Eglise catholique, a privilégié la souveraineté de Dieu et minimisé le libre arbitre. Luther (1483-1546) intitule un de ses traités *Du Serf Arbitre* où il conclut : « Dieu prévoit et ordonne d'avance toutes choses, il ne peut se tromper ou être entravé dans sa prescience et sa prédestination ; donc rien ne peut se produire que selon sa volonté. La raison elle-même est obligée de l'admettre. Donc au témoignage même de la raison il ne peut y avoir de libre arbitre ni chez l'homme, ni chez l'ange, ni chez aucune créature. De même, Satan est le prince du monde, il combat sans relâche le règne du Christ et ne lâche pas les hommes qu'il tient captifs, à moins d'y être contraint par la puissance de l'Esprit de Dieu. Il est donc évident qu'il ne peut y avoir de libre arbitre »<sup>21</sup>.

Mélancthon (1497-1560), disciple de Luther et rédacteur de la Confession d'Augsbourg, s'écarte de Luther sur plusieurs points : la

---

<sup>21</sup> M. Luther, *Du Serf Arbitre, Œuvres*, T. 5, Labor & Fides, Genève, 1958, p. 235. (T. 18, p. 786 de l'édition allemande *Weimarer Ausgabe*).

liberté humaine subsiste et doit collaborer au salut<sup>22</sup>. Pour Zwingli (1484-1531), « rien n'échappe à la volonté éternelle de Dieu et par là le péché et le mal en dépendent, comme toute la création... Le Christ crée en l'homme, par la conversion, la détermination d'y obéir et lui donne la force de le faire, sans réserve aucune »<sup>23</sup>. On peut « interpréter sa thèse comme un effort pour rationaliser le mal en le faisant entrer dans le plan divin par le biais du déterminisme le plus dur. Elus et réprouvés sont destinés à manifester la gloire de Dieu »<sup>24</sup>.

Calvin (1509-1564), qui a une très haute idée de l'honneur de Dieu, en vient à radicaliser la prédestination ; il affirme une double prédestination inflexible, une décision divine de toute éternité, donc indépendante de la chute de l'homme (on parle alors de supralapsarisme ou d'antélapsarisme)<sup>25</sup>. Calvin consacre quatre chapitres de son *Institution de la Religion Chrétienne* au problème de la prédestination, dont certains titres de paragraphes sont significatifs : l'élection ne dépend ni de la volonté ni de la foi de l'homme ; la vocation implique la persévérance finale ; en attendant de les appeler, Dieu préserve les élus de toute impiété désespérée ; les réprouvés sont privés de la Parole de Dieu et endurcis par elle. Calvin écrit notamment : « Dieu crée toutes choses à cause de lui-même, voire l'inique pour le jour de la perdition (cf. Pr 16,4)... Il peut envoyer la vie ou la mort à son plaisir, il dispense et ordonne par son conseil que certains dès le ventre de leur mère soient destinés certainement à la mort éternelle, afin de glorifier son nom en leur perdition »<sup>26</sup>. Il résume lui-même ainsi l'ensemble des quatre chapitres (21 à 24 du Livre III) consacrés au sujet : « Dieu a une fois décrété par son conseil éternel et immuable, lesquels il voulait prendre à salut et lesquels il voulait vouer à la perdition. Nous disons que ce conseil, quant aux élus, est fondé en sa miséricorde sans aucun

---

<sup>22</sup> Cf. ses *Lieux communs de la Théologie* et le *Commentaire de l'Évangile de Jean*. On donnera donc le nom de synergisme à sa théorie de la justification. Cf. art. « Mélanchton », *Dictionnaire de Théologie Catholique*, col. 507, et R. Lestringant, « loci communes de Mélanchton », in *Encyclopédie Philosophique Universelle*, vol. 3, *Les œuvres Philosophiques*, T. 1, p. 705.

<sup>23</sup> Présentation de la théologie de Zwingli par J.-M. Léonard, *Histoire Générale du Protestantisme*, Tome 1, P.U.F., Paris 1961, p. 125.

<sup>24</sup> Pollet, art. « Zwinglianisme » in *Dictionnaire de Théologie Catholique*, col. 3780ss.

<sup>25</sup> Certains théologiens estiment toutefois que Calvin n'est pas supralapsaire (cf. H. Blocher, « Calvin infralapsaire\* », *Revue Réformée* 1980/3, pp. 270-276). n.d.r. : H. Blocher, dans cet article, souligne que l'enjeu du débat n'est pas bien sûr de déterminer l'ordre « chronologique » des décisions de Dieu pour créer, laisser choir les hommes et les sauver, mais de décider si l'émergence du mal est explicable par le bon plaisir de Dieu ou si elle échappe à toute explication rationnelle.

<sup>26</sup> *I.R.C.*, III, 23, 6.

regard de dignité humaine ; au contraire, que l'entrée de la vie est forclose à tous ceux qu'il veut livrer à sa damnation ; et que cela se fait par un jugement occulte et incompréhensible, bien qu'il soit juste et équitable »<sup>27</sup>. Certains disciples de Calvin n'acceptèrent pas la thèse prédestinatienne. Le plus célèbre d'entre eux fut Jacob Harmenszoon dit Arminius (1560-1609). Celui-ci, calviniste au départ, commença à avoir des doutes sur le supralapsarisme\* et finalement fut en opposition de doctrine avec les calvinistes. Après sa mort, ses disciples furent accusés par les calvinistes auprès des états de Hollande et de Frise de troubler la paix publique. Les Arminiens envoyèrent alors à ces états en 1610 une *Remonstrantia* (« remontrance » qui leur valut le titre de remontrants) en cinq articles. Elle soutenait notamment que Dieu a prédestiné au ciel ceux dont il a prévu la persistance à croire au Christ et à l'enfer ceux qu'il savait ne pas rester fidèles, et que la grâce de Dieu est nécessaire mais ne s'impose pas à la volonté des hommes. Le synode protestant de Dordrecht, en 1619, donna raison aux calvinistes et des dizaines de pasteurs arminiens furent mis au ban de l'Eglise. L'Eglise Réformée de France accepta les décisions de Dordrecht lors de son synode de Charenton en 1620.

Dans la suite de l'histoire du protestantisme, jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, au rigorisme des Réformateurs « ont succédé une série de tentatives pour atténuer l'extrémisme du dogme et résoudre dans des compromis les difficultés qu'il suscite. La théologie luthérienne s'inspirant davantage de Mélancton, le premier synergiste\*, que de Luther, a essayé de sauvegarder la responsabilité humaine, de limiter à la prédestination des élus le décret divin et de trouver dans la prescience, et non dans une élection à la perte, la raison et l'explication du mystère de la réprobation. La théologie calviniste, s'adoucissant elle aussi peu à peu malgré l'effort des supralapsaires\*, en est venue à un synergisme mitigé qui laisse dans l'ombre l'affirmation de l'unique causalité divine en matière de salut et la prédestination à la perte »<sup>28</sup>. Les confessions de foi actuelles des Eglises issues de la Réforme témoignent de cette modération.

Le Concile de Trente (1543-1563) a condamné les thèses protestantes, déclarant anathèmes ceux qui disent que l'homme ne coopère en rien à l'appel divin, que Dieu opère en l'homme les mauvaises actions, que les uns sont prédestinés au bien, les autres au mal.

Néanmoins, chez les catholiques, le jansénisme fut très proche du protestantisme. Jansénius (1585-1638), évêque d'Ypres, publie l'*Augustinus*, ouvrage considérable (*in-folio* de deux mille pages) qui contient cinq propositions fondamentales ; dont, en particulier, le fait que la grâce soit irrésistible et que Jésus-Christ ne soit mort que pour les élus.

<sup>27</sup> I.R.C., III, 21, 7.

<sup>28</sup> P. Maury, art. cit.

A ce sujet, en France, l'affaire de Port-Royal, à laquelle Pascal a été mêlé, est restée célèbre.

Entre-temps, après le Concile de Trente, le jésuite Molina (1536-1600) cherche expressément à sauvegarder la liberté humaine. Pour cela, il essaie de concilier la prescience divine avec la libre détermination de l'homme en imaginant un système ingénieux, la « science moyenne ». Elle a, selon une explication du théologien A. Michel, « pour objet les choses qui ne sont pas mais qui seraient si telle condition était vérifiée. A ce fait contingent qui 'serait si', on a donné le nom de futurible. Le futurible est ainsi quelque chose de plus que le simple possible mais quelque chose de moins qu'un être réel (cf. Mt 11,21). N'est-ce pas sur l'existence d'une telle science en Dieu que nous fondons la meilleure consolation à donner aux parents frappés par la mort d'un enfant chéri ? Il est bien raisonnable (A. Michel cite Grégoire de Nysse) que celui qui connaît l'avenir comme le passé, empêche cet enfant d'arriver à l'âge adulte, de peur qu'il ne commette le mal que, par sa prescience, Dieu sait qu'il aurait commis s'il avait vécu »<sup>29</sup>. La grâce n'est pas infailliblement efficace, par elle-même, mais le devient par le consentement de l'homme, prévu par Dieu.

Cette théorie de la « science moyenne », séduisante mais compliquée (plus que ne laisse supposer ce résumé) a donné lieu à de nombreuses discussions au sein de l'Eglise catholique.

Un autre jésuite, Bellarmin (1543-1621), est représentatif du congruisme, qui veut lui aussi préserver la liberté humaine. La grâce de Dieu est suffisante mais n'est efficace que s'il y a coopération du libre arbitre, autrement elle est sans effet. L'efficacité provient de la science infaillible de Dieu : « Cette grâce est si apte, si appropriée, si congrue, si convenable en elle-même et suivant les conditions subjectives comme suivant les circonstances extérieures, que le libre arbitre accorde son adhésion et donne ainsi à la grâce d'être efficace »<sup>30</sup>.

François de Sales (1567-1622), Bossuet (1627-1704), le Quiétisme, les Franciscains (dont Garrigou Lagrange, 1877-1964), les Jésuites, les Carmélites (dont Thérèse de Lisieux, 1873-1897, qui insiste sur la confiance en Dieu ; il faut se jeter dans ses bras), les Sulpiciens n'apportent pas d'originalité au débat mais restent dans les voies tracées par le magistère ecclésiastique qui a la sagesse de laisser libres les idées qui naviguent, tout en les excluant, entre le prédestinarianisme extrême et le pélagianisme. Aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, ce n'est pas un problème majeur de la théologie comme au temps d'Augustin, de Thomas et de la Réforme. L'Eglise est plus préoccupée des missions, de piété, d'engagement social, d'ecclésiologie et d'œcuménisme. Du côté protestant,

---

<sup>29</sup> A. Michel, « Science de Dieu », in *Dictionnaire de Théologie Catholique*, col. 1602.

<sup>30</sup> H. Quilliet, « Congruisme », in *Dictionnaire de Théologie Catholique*, col. 1121.

les mouvements évangéliques sont en général de tendance arminienne. Wesley (1702-1791) et Bramwell (1759-1818), et à leur suite le méthodisme, sont arminiens. Finney (1792-1875) estimait qu'il fallait prêcher la prédestination aux arminiens et la liberté humaine aux prédestinés. Mais il considérait néanmoins la doctrine de la prédestination comme néfaste, comme une fausse consolation et comme risque de perdre la conviction de péché<sup>31</sup>.

Alexandre Vinet (1797-1847), converti par le « Réveil » franco-suisse et artisan de celui-ci, écrit : « Dieu n'est arrivé au terme de ses créations que lorsqu'il a enfanté la liberté, que lorsque la liberté divine a créé la liberté humaine... que lorsque Dieu s'est donné un semblable ». Et en corollaire : « Si pouvant croire je n'ai pas cru, si pouvant agir je n'ai pas agi, je suis comptable à Dieu et il y a matière dans un cas comme dans l'autre à une sentence d'absolution ou à une sentence de condamnation. La foi est une œuvre, une œuvre mère dont toutes les œuvres sont filles ». Il précise toutefois : « La foi est une abdication de nos justices, un hommage volontaire à la justice de Dieu, une remise pleine et entière de notre sort entre ses mains, un acte moral dont la grâce de Dieu nous rend capables et c'est précisément en nous en rendant capables que la grâce nous sauve »<sup>32</sup>.

Pour Adolphe Monod (1802-1856), « l'action humaine a son libre jeu dans le vaste sein de la volonté divine, qui l'isole, et, si j'ose ainsi dire, la respecte, tout en la contrôlant... N'entrons pas plus avant dans ce problème... que l'Écriture elle-même a laissé irrésolu. Constaté, comme des faits coexistants, tout contradictoires qu'ils paraissent, l'action réelle de l'homme et la souveraineté absolue de Dieu, c'est tout ce que nous pouvons faire. Aussi bien, c'est une assez glorieuse prérogative, pour un être créé, que d'avoir été fait capable du vouloir et du devoir, sans prétendre absorber dans son initiative empruntée l'initiative divine dont elle émane »<sup>33</sup>. Et Monod de déclarer avec humour : « L'homme peut beaucoup, probablement plus qu'aucun de nous n'a jamais pensé ni conçu »<sup>34</sup>. Cette théologie pratique de Monod est très intéressante car, refusant de discuter de l'insoluble, il s'en tient au possible : l'agir humain (cf. le chap. 6, synthèses et conclusion du présent article).

Frédéric Godet, mort en 1900 mais bien connu encore des milieux évangéliques par ses commentaires bibliques toujours réédités, remarque que Jésus parle de beaucoup d'appelés et de peu d'élus. Il écrit alors :

---

<sup>31</sup> Ch.-G. Finney, *Les réveils religieux*, éd. Max Weber, Monnetier-Mornex, 1951<sup>3</sup> (cf. en particulier les 1<sup>er</sup>, 12<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> discours).

<sup>32</sup> A. Vinet, « La miséricorde et la jugement », in *Études et méditations évangéliques*, Payot, Lausanne, 1958, T. 3, p. 113.

<sup>33</sup> A. Monod, « Le plan de Dieu », in *Pages Choisies*, éd. des Groupes Missionnaires, Vevey, 1959, pp. 71s.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 71.

« Il faut bien conclure de là que tout appel, quoique accompagné de l'action de l'Esprit, n'est pas nécessairement efficace. La liberté humaine est une réalité ; elle peut frapper de stérilité la vocation extérieure et intérieure la plus sérieuse de la part de Dieu »<sup>35</sup>.

On citera encore au titre des mouvements évangéliques William Booth (1829-1912), fondateur de l'Armée du salut. Celui-ci et à sa suite les salutistes sont arminiens et vont même plus loin : selon la doctrine salutiste, il est possible pour ceux qui ont connu le salut de retomber et d'être alors perdus.

Les confessions de foi actuelles des autres églises évangéliques éludent en général le problème (Union des Eglises Evangéliques Libres, Assemblées de Frères, Assemblées Pentecôtistes, la plupart des Eglises Indépendantes, la Mission Evangélique Tzigane, l'Eglise Apostolique...). Il est à remarquer toutefois que la foi est considérée comme cause du salut dans la doctrine des Assemblées de Dieu (art. 7, chap. 4) et que l'homme peut déchoir de la grâce dans la confession de l'Eglise Apostolique (art. 11).

Au 20<sup>e</sup> siècle, dans les Eglises issues de la Réforme, les théologiens R. Bultmann (1884-1976) et E. Brunner (1884-1966) sont arminiens. L'apport de K. Barth (1886-1968) est original. Il accepte la double prédestination calvinienne mais la fait rentrer dans l'œuvre salvifique du Christ. Barth écrit : « Croire à la prédestination de Dieu veut dire par définition : croire à la non-réprobation de l'homme, ne pas croire à son rejet... Dieu veut que le réprouvé croie et qu'il devienne un réprouvé élu... Les réprouvés sont appelés à la foi : des réprouvés qui, sur le fondement de l'élection de Jésus-Christ et dans l'assurance qu'il s'est livré lui-même pour eux, croient à leur propre élection... Dans l'élection de Jésus-Christ qui est l'éternelle volonté divine, Dieu a destiné le oui à l'homme, c'est à dire le salut, et il s'est réservé le non, c'est-à-dire la réprobation, la condamnation... Si donc un non est effectivement prononcé dans la prédestination, il ne concerne en tout cas pas l'homme »<sup>36</sup>. Cette théorie est certes intéressante mais elle sous-entend, bien que Barth la nie, l'apocatastase qui est contraire aux données néotestamentaires.

Toujours au 20<sup>e</sup> siècle, du côté catholique, outre les tendances anciennes déjà mentionnées, il faut faire une part spéciale à Teilhard de Chardin (1881-1955) qui « s'intéresse moins à l'élection qui précède l'agir humain, jugé trop créationiste et fixiste, qu'à la récapitulation ultime de toutes choses en Christ... La prédestination concerne moins le salut de certains individus élus que le dessein global de Dieu sur

<sup>35</sup> F. Godet, *Commentaire de l'épître aux Romains*, Genève, Labor & Fides, 1968, p. 208.

<sup>36</sup> K. Barth, *L'élection gratuite, in Dogmatique – Index général et textes choisis*, Labor & Fides, Genève, 1980, pp. 257s.

l'univers »<sup>37</sup>. Mais cette conduite par le Christ vers le point oméga, le Royaume de Dieu, Dieu lui-même, relève beaucoup plus de la philosophie que de la théologie. L'Eglise chrétienne a d'ailleurs été réservée vis à vis des écrits de Teilhard.

De ce tour d'horizon historique succinct (il eût fallu parler de Fulgence de Ruspe, du pape Félix IV, de Prudentius, de Scot Erigène, Hincmar, Anselme de Canterbury, Jean Hus, Guillaume d'Ockam, Catharin, Alvarez, Alphonse de Lignory, etc., et de bien des conciles), on conclura que le problème est difficile ; preuve en est la variété multiple, la panoplie étendue des opinions, explications, théories, systèmes théologiques, développés depuis 2000 ans. Dieu prédestine certains au salut, d'autres à la perdition ; ou, Dieu prédestine certains au salut, d'autres sont laissés à leur perdition ; ou, Dieu prédestine et (ce qui est incohérent en logique humaine) crée la liberté de l'homme, limitant ainsi sa propre puissance... Mystère insondable, impénétrable, « épouvantable » pour Calvin ; problème abscons, confus, qui a résisté à la sagacité de générations de théologiens. On peut regretter bien sûr cet échec théologique mais surtout déplorer les divisions, anathèmes, persécutions entre chrétiens, d'autant plus absurdes que le problème est insoluble. Ce n'est pas par la spéculation intellectuelle que la question peut s'éclairer. Il faut trouver un biais (cf. § 6 de cet article).

#### 4. La notion de liberté dans la Bible

Compte tenu de notre sujet, la liberté dont il sera question n'est pas cette libération chrétienne, pardon de Dieu, salut, affranchissement de la loi (cf. Rm 8,21), mais le libre arbitre, la simple faculté qu'a l'homme de choisir (cf. § 1) et notamment de recevoir Dieu dans sa vie. On ne voit aucune restriction au « quiconque » de Jn 3,16, ni au « tout homme » de Jn 1,9<sup>38</sup>. Dans le cas extrême de possession démoniaque, l'homme garde sa liberté de venir vers le Christ (cf. Mc 5,6). L'homme peut prendre des décisions concernant l'organisation de sa vie. Par exemple, Paul ne parle pas d'une pression divine inexorable dans le cas du choix du mariage de la fille d'un chrétien (1 Co 7,36-38). Le nombre de « si » qui conditionnent l'action de Dieu est impressionnant, de la Genèse à l'Apocalypse : si vous agissez mal, si vous gardez mes commandements, si vous revenez à moi, si vous écoutez ma voix, si vous vous repentez, si vous ne vous convertissez pas, si vous me résistez, si vous refusez d'écouter l'Eglise, etc. Les terribles « si » d'Ezéchiel font peser sur l'homme

---

<sup>37</sup> A. Dumas, « Prédestination », *Encyclopedia Universalis*, Paris, 1992, T. 18, p. 891.

<sup>38</sup> Le mot grec utilisé dans ces deux passages est *pas* : « tout », « chacun », « quiconque », « un quelconque ».

une lourde responsabilité (Ez 3,18-21). Jésus lui-même suppose que les villes de Chorazin et Bethsaïda (c'est-à-dire, par métonymie\*, leurs habitants) auraient pu et dû se repentir mais ont fait un autre choix (Mt 11,20-24). C'est David qui choisit entre les trois fléaux que Dieu lui propose après le recensement, avec les conséquences attachées à chacun d'eux (1 Ch 21,10-14). Dieu, d'une certaine façon, adapte son action aux choix de l'homme. Cela est exprimé d'une manière frappante par l'anthropomorphisme\* « Dieu se repentit ». Dieu se range par exemple aux arguments de Moïse (Ex 32,7-14), et, compte tenu des agissements de Saül, « regrette » de l'avoir établi roi d'Israël (1 S 15,11). L'homme peut influencer Dieu par sa prière : ainsi Abraham en Gn 18. On ne peut soupçonner Dieu de se jouer d'Abraham, Dieu sachant qu'il n'y avait pas dix justes. Cf. aussi la prière persévérante dont il est question dans la parabole de Lc 18,1-8.

Les nombreux verbes conjugués à l'impératif soulignent la responsabilité qu'a l'homme d'agir par lui-même. La Bible impute aux hommes leurs actes, ce qui serait incompréhensible si ces derniers n'étaient pas élicites. On peut noter à cet effet les nombreux « puisque tu as fais ceci, cela... » (Gn 3,17 ; Jg 2,20 ; Pr 1,24s. ; Es 30,12 ; Jr 7,13 ; Ac 13,46 ; He 6,6 ; etc.). Parfois Dieu semble ne pas prévoir la réaction de l'homme : ainsi lorsqu'il met à l'épreuve Abraham (Gn 22) ou le peuple d'Israël, pour « voir » ce qu'il va faire (Ex 15,25 ; Dt 13,3 ; Jg 2,20s. Cf. aussi le « peut-être » de Lc 20,13).

Dans certains cas, les Israélites refusèrent la volonté de Dieu (« vous n'avez pas voulu... » cf. Dt 1,26 ; Es 28,12 ; 30,15 ; 42,24 ; Jr 5,3 ; 36,31 ; Mt 23,37 ; Lc 19,27). Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés » (1 Tm 2,4) mais ce désir n'a pas d'effet complet puisque certains iront en enfer (Mt 25,41). Et pourquoi Jésus donnerait-il comme exemple de prière « que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel » (Mt 26,10), si rien ne résistait au vouloir de Dieu ? Plus étonnant encore, Dieu attendrait le bon vouloir de l'homme<sup>39</sup>.

L'homme est donc libre. Certes, il est tributaire de sa finitude : il n'est pas libre par exemple d'aller sur la planète Jupiter, d'être asiatique s'il est européen, ou en bonne santé s'il est malade... mais il a une liberté redoutable car il peut l'exercer jusqu'à l'abus. Il peut faire des choix contraires à sa raison d'être, sa destinée, en particulier renier son créateur. Mais la liberté peut être aussi « l'état de l'être humain qui réalise dans ses actes sa vraie nature, considérée comme essentiellement caractérisée par la raison et la moralité »<sup>40</sup>. Le chrétien ajoutera : ... carac-

<sup>39</sup> Ap 3,20, mais il ne faut pas trop s'en tenir à la lettre de ce texte métaphorique. D'où notre emploi du conditionnel.

<sup>40</sup> Lalande, art. « Liberté », *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, P.U.F., Paris, 1968, p. 559.

térisée par son appartenance à Dieu. « La théologie voit dans la liberté quelque chose de fondamental et d'inaliénable en l'homme, quelque chose qui ne se réalise pas seulement de temps en temps dans un acte que l'on pose, mais une caractéristique transcendantale de l'être humain »<sup>41</sup>. Le libre arbitre est le signe de la dignité même de l'homme, image de Dieu.

## 5. La notion biblique de prédestination

Si la liberté humaine apparaît clairement dans la Bible, la souveraineté absolue de Dieu y est largement affirmée, avec son corollaire, quant à l'homme : la prédestination. Le substantif lui-même n'est pas employé dans l'Écriture, mais on trouve le verbe « prédestiner » dans les Actes et les épîtres de Paul (Ac 4,28 ; Rm 8,29s. ; 1 Co 2,7 ; Ep 1,5, 11)<sup>42</sup>. Les notions de souveraineté et de prédestination ressortent de nombreux textes.

En effet, l'omniscience\* et l'omnipotence\* de Dieu sont déjà implicites dans l'Ancien Testament. Dieu accomplit ses plans, que l'homme y participe ou non. Mardochée le fait remarquer à Esther. N'est-elle d'ailleurs pas, d'une certaine manière, un « pion » sur l'échiquier de Dieu, comme Cyrus est son instrument<sup>43</sup> ?

La réponse du peuple ou de l'individu est toujours seconde par rapport à l'appel de Dieu qui a constamment l'initiative. « A l'élection fondamentale d'Israël par Yahvé correspond, de façon subordonnée, une élection de Yahvé par Israël qui a le caractère d'une confession de foi »<sup>44</sup>. Dieu agrée ou rejette selon son seul vouloir. On citera pour exemples les cas des offrandes de Caïn et Abel (Gn 4,3-5), de Jacob et Esaü ou « aimer » et « haïr » restent, malgré certaines atténuations des exégètes\*, des mots très forts (Ml 1,3). Des peuples comme les Mèdes et les Chaldéens sont « manipulés » à leur insu (Es 13,3, 17 ; Ha 1,6, 12). Dieu est le dispensateur des événements (Pr 16,33) et le régisseur des actes humains (Esd 7,27 ; Ne 2,8 ; Pr 16,1, 9 ; 19,21 ; 20,24 ; 21,1 ; etc.). Jérémie met Dieu « devant ses responsabilités » : si tu veux que nous revenions à toi, fais-nous revenir ! (Jr 31,18 ; Lm 5,21).

<sup>41</sup> J.-B. Metz, art. « Liberté », in Fries, éd., *Encyclopédie de la foi*, Cerf, Paris, 1965, T. 2, p. 456.

<sup>42</sup> Pour l'étude détaillée et l'usage du vocabulaire mentionné ici et ci-dessous, cf. E. Kittel, *Theologisches Wörterbuch zum Neuen Testament* ou sa traduction anglaise, et Moulton-Milligan, *The Vocabulary of the Greek Testament Illustrated from Papyri and other non literary Sources*, ed. Hodder & Stoughton Limited, Londres, 1930.

<sup>43</sup> Est 4,14s. ; Es 45,1.

<sup>44</sup> Magnus Löhrer, art. « Prédestination », in Eicher, éd., *Dictionnaire de Théologie*, Paris, Cerf, 1966, pp. 468ss. Cf. Dt 30,19.

C'est Dieu qui endure le cœur du Pharaon, comme il est répété plusieurs fois (Ex 4,21 ; 7,3 ; 10,1, 20, 27 ; 14,4, 8). Une équivalence intéressante est établie entre cet endurement par Dieu et le propre endurement du Pharaon (Ex 7,13, 22 ; 8,15 ; 9,7, 35). Les décrets divins ne peuvent être supprimés, ni même modifiés (Ps 115,3 ; 135,6), et les événements s'accomplissent parce que et de la manière que Dieu veut (Es 14,24). Le « livre » de Dieu contient tous les faits de l'histoire et le devenir de chaque homme, de la conception à la mort (Dn 10,21 ; 12,1 ; Ps 139,16). Certes, la révélation divine est progressive, et l'élection dans l'Ancien Testament concerne encore plutôt la collectivité que l'individu ; la prédestination se réduit au parcours terrestre et à l'affirmation de la toute-puissance divine, la conception du devenir éternel de l'homme n'étant pas encore aussi développée que dans le Nouveau Testament.

Mais ce dernier affirme encore plus clairement la présence de Dieu dans le moindre détail des événements, comme Jésus l'illustre de façon frappante en prenant pour exemple les oiseaux et les cheveux de nos têtes (Mt 6,29s.). Dieu est ici plus attentif que l'homme ! Paul emprunte à Esaïe et Jérémie la métaphore du potier, en l'exploitant davantage : il y a des vases formés pour la perdition (Es 45,9 ; Jr 18,3-6 ; Rm 9,21-23). On ne peut s'empêcher de penser à Judas, déclaré « fils de la perdition » (formule hébraïque pour signifier « fils perdu ») selon les Ecritures (Jn 17,12). Dieu produit le vouloir et le faire (Ph 2,13) ; toutefois, dans ce cas précis, Paul ne s'adresse qu'aux chrétiens et il est prudent de ne pas étendre la portée de son propos à l'ensemble des hommes. D'autres textes, ambigus quant à la prédestination, ne seront pas pris en compte ici : Paul dit aux Thessaloniens qu'ils ont été élus par Dieu en recevant sa Parole ; il y a élection mais aussi coopération humaine (1 Th 1,4, 6). Il ne peut pas davantage être tiré argument de la déclaration de Jésus en Mt 25,34. Le texte ne dit pas : « Vous qui avez été préparés dès la fondation du monde pour le Royaume, recevez-le », mais : « Recevez en partage le Royaume qui a été préparé pour vous depuis la fondation du monde »<sup>45</sup>. Toutefois, de nombreux textes ne souffrent pas d'équivoque. Jésus est catégorique : nul ne vient vers le Père si le Père ne l'attire (Jn 6,44, 65), et personne ne peut connaître le Père si le Fils ne le lui révèle (Mt 11,27).

Jésus fait remarquer à ses disciples que c'est lui qui les a choisis et non le contraire (Jn 15,16). Les élus ont été choisis par Dieu, dit Marc, sans expliquer pourquoi, et il semble impossible qu'ils puissent perdre la vie éternelle (Mc 13,20-22 ; cf. aussi Mt 24,24 ; Lc 10,20 ; Ph 4,3 ; Ap 17,8 ; 21,27). La parabole du semeur est « prédestinatoire » (Mc 4,

---

<sup>45</sup> Dans ce passage, il est intéressant de noter que les élus reçoivent ce qui leur a été préparé, alors que les réprouvés vont dans un lieu qui n'a pas été préparé à leur intention, mais pour les démons.

cf. spécialement les vv. 12ss). Les « brebis » de Dieu ne périssent jamais, les autres ne peuvent recevoir l'Esprit, et Jésus ne prie pas pour ces derniers mais seulement pour ceux que Dieu lui a donnés (Jn 10,25-29 ; 14,17 ; 17,2, 6, 9). Même les péchés des hommes « que Dieu ne produit pas mais permet souverainement, se perpètrent selon son dessein arrêté »<sup>46</sup>. Le livre des Actes affirme que ceux qui étaient destinés à la vie éternelle crurent à la prédication de Paul et Barnabas, et non pas que ceux qui crurent furent sauvés (Ac 13,48). Paul, dans ses épîtres, traite à plusieurs reprises du problème de la prédestination. Il utilise à cet effet les notions clefs d'appel (*klêsis*, *klêtos*, appelé, *kaleô*, appeler), de plan, projet, dessein (*protêsis*), de choix (choisir : *aireô*, *eklegô* ; élection, libre choix : *eklogê*), de connaître par avance (*proginoskô*), de bon plaisir (*eudokia*), de tirage au sort (*klêroô*<sup>47</sup>), de prédestination (*proorizô*). Les textes majeurs sont Rm 8,28-30 ; 9,10-23 ; 1 Co 2,7 ; Ep 1,4s., 11 ; 3,11 ; 2 Tm 1,9. *Klêtoi* signifie chez Paul « appelés » et « élus », l'appel étant considéré comme efficace en lui-même : le mot fait chez lui référence soit au salut, soit à une vocation, une mission ; dans les deux cas il sous-entend une initiative divine (Rm 1,1,6 ; 1 Co 1,1 ; Ga 1,15 ; 2 Th 2,13 ; etc.). Ap 17,14 emploie de même *klêtoi* (appelés), *eklêtoi* (élus) et *pistoi* (croyants) comme synonymes.

Certes, des Pères grecs comme Cyrille de Jérusalem, Théodore de Mopsueste, Jean Chrysostome, etc., ont essayé de minimiser la prédestination en appliquant *protêsis* à la bonne volonté humaine, le choix de Dieu étant opéré par la prévision des dispositions humaines<sup>48</sup>. Dans le même esprit, bien des théologiens catholiques interprètent le décret de prédestination comme conséquence de la prévision des mérites (Paul parle de ceux qui aiment Dieu) et le verbe *proginoskô* comme prescience des mérites « acquis par grâce ». D'autres voient au contraire dans ces textes un choix de Dieu sans considération des personnes, la mise en avant de la gratuité du salut. D'autres, enfin, estiment que les textes pauliniens ne peuvent s'appliquer à tous les hommes en ce qui concerne leur sort éternel individuel, mais aux chrétiens seulement. Le jésuite Huby y insiste : on ne peut en conclure, soutient-il, que les chrétiens seuls sont appelés au salut et pourront seuls y parvenir. « La

<sup>46</sup> H. Blocher, « Souveraineté de Dieu et décision humaine », *Ichthus*, n° 71/1977, pp. 2ss.

<sup>47</sup> Ce verbe *klêroô*, hapax\* du Nouveau Testament (Ep 1,11), utilisé dans la LXX\* (1 S 14,41) signifie littéralement, sous sa forme passive, « être désigné par le sort ». Moulton & Milligan indiquent que compte tenu de la littérature de l'époque, on peut aussi traduire « obtenir un héritage », d'où la divergence des traductions (TOB, Pirot-Clamer, La Bible Annotée indiquent les deux possibilités en note).

<sup>48</sup> Cf. note 14.

prévenance divine à l'égard des chrétiens ne signifie pas exclusion par rapport aux autres <sup>49</sup>.

Bref, comme signalé plus haut, l'interprétation des exégètes catholiques varie, en les excluant, du pélagianisme au prédestinarianisme extrême<sup>50</sup>. Les protestants sont en général plus irréductibles quant à l'impossibilité de la coopération humaine au salut. On peut résumer en citant P. Maury, commentant Rm 9 : « Il ne faut pas expliquer la prédestination par la prescience de Dieu, sinon ce seraient encore les œuvres prévues qui seraient le motif de la justification... L'action humaine ne peut ni fonder ni modifier le décret de Dieu ; elle n'en est que l'expression dans la réalité historique »<sup>51</sup>. Mais nombre de protestants interprètent les passages cités en limitant leur application. « La prédestination dont parle Paul porte sur le contenu de son dessein d'amour réalisé en son Fils, sur les moyens de le réaliser ; il ne concerne pas l'inclusion ou l'exclusion de quiconque à l'égard de ce dessein », écrit F.-J. Leenhardt, qui ajoute : « Il ne s'agit pas du salut de ceux qui sont nommés mais de leur utilisation par Dieu comme instrument dans l'histoire du salut... (ainsi par exemple) l'endurcissement (de l'homme) est un jugement de Dieu sur le péché, Dieu confirmant une situation qu'il n'a point créée... (inversement, Cyrus par exemple) est un instrument de Dieu sans qu'il soit question de le compter parmi les élus »<sup>52</sup>. Pour l'arminien F. Godet, Rm 8 et 9 montrent que « l'objet de la préconnaissance est la foi des futurs croyants et l'objet de la prédestination est leur gloire »<sup>53</sup>. On peut penser que K. Barth penche pour une prédestination universelle au salut (*apocatastase*). Il écrit en effet : « L'accomplissement de la prédestination éternelle se traduit dans le temps par la vocation, la justification et la glorification de l'homme... En vertu de l'amour dont Dieu aime son propre Fils, les hommes sont prédestinés à être ses enfants... C'est pourquoi cet amour a une puissance souveraine : il existe sans eux, contre eux et, en conséquence, pour eux, en eux... Dieu s'est livré, abandonné à la honte du péché et de la mort, afin que cette honte soit définitivement ôtée à l'homme. C'est sous l'empire et le signe de cet événement sans pareil que les croyants existent et, avec eux, tous les hommes, même s'ils l'ignorent »<sup>54</sup>. Il

<sup>49</sup> J. Huby, *Commentaire de l'épître aux Romains*, Paris, Beauchesne, 1940, p. 305.

<sup>50</sup> Cf. à ce sujet A. d'Alès, art. cit., et Lagrange, « note sur la prédestination », in *Commentaire de l'épître aux Romains*, Paris, Gabalda, 1950, p. 244ss.

<sup>51</sup> P. Maury, art. cit., p. 424. Cf., du même auteur, *La prédestination*, nouvelle Série Théologique n° 4, Genève, Labor & Fides, 1957.

<sup>52</sup> F.-J. Leenhardt, *L'épître de Saint Paul aux Romains*, C.N.T. VI, Genève, Labor & Fides 1981, pp. 133, 142, 146n.

<sup>53</sup> F. Godet, *op. cit.*, T. 2, p. 212.

<sup>54</sup> K. Barth, *Petit commentaire de l'Épître aux Romains*, trad. H. Parlier-Joseph, Genève, Labor & Fides, 1956, p. 101.

écrit aussi : « ... Nous sommes dans le temps des 'vases de colère', mais dans l'éternité... des 'vases de miséricorde' »<sup>55</sup>. A propos de Rm 9,19ss, F.F. Bruce estime que « l'apôtre a été souvent incompris et injustement critiqué par ceux qui n'ont pas vu que c'était à l'homme imbu de lui-même et défiant Dieu, et non au chercheur sincère qu'il fermait la bouche de manière péremptoire... Parce que les hommes sont créés à l'image de Dieu, ils sont en mesure d'interroger leur créateur. Mais il y a plusieurs façons de le faire. Il y a l'interrogation qui naît de la foi et de la confiance... Mais il y a une autre façon d'interroger Dieu, celle qui s'inspire de l'incrédulité et de la désobéissance et qui s'efforce de mettre Dieu au banc des accusés. C'est à ceux qui interrogent Dieu dans cet esprit que Paul décoche sa remarque cinglante en leur rappelant leur condition de créatures »<sup>56</sup>. Pour A. Maillot, les chap. 9 à 11 de Romains « n'ont rien à voir avec l'élaboration systématique d'une ou de plusieurs doctrines de la prédestination... Et Calvin s'est trompé, au moins de texte, quand il parle de la prédestination de Pharaon à être damné »<sup>57</sup>.

En effet, Calvin est formel : commentant Rm 9,11, il écrit : « Quant au salut des fidèles, il ne faut rien chercher plus haut que la bonté de Dieu et quant à la perte des réprouvés rien de plus haut que sa juste sévérité... Dieu laisse ceux qu'il veut et prend ceux qu'il veut »<sup>58</sup>. La perte est la condition initiale des hommes. On retrouve ici Augustin et la théorie de la masse perdue de laquelle Dieu retire tel ou tel. Luther, quant à lui, tout en parlant de résignation à l'enfer, reste néanmoins plus circonspect, raccordant la prédestination à « une réponse pour les orgueilleux et les sages, mais affable et agréable pour les doux et les humbles : (ceux-ci) désespérant d'eux-mêmes et c'est pourquoi Dieu les accepte »<sup>59</sup>.

En définitive, les différents passages de l'Écriture que l'on vient d'évoquer ont fait l'objet d'interprétations soit radicales, soit minimisantes quant à la réalité de la prédestination, décret souverain de Dieu. En général, les exégètes faisaient face aux circonstances ou aux problèmes de leur temps. Les Pères grecs voulaient combattre la théorie fataliste,

<sup>55</sup> K. Barth, *L'Épître aux Romains*, trad. Pierre Jundt, Genève, Labor & Fides, 1972, p. 344.

<sup>56</sup> F.F. Bruce, *Commentaire de l'Épître aux Romains*, Cergy-Pontoise, Sator/Farel, 1986, p. 155.

<sup>57</sup> A. Maillot, *L'Épître aux Romains*, Paris & Genève, Le Centurion et Labor & Fides, 1984, p. 251, n. 12. L'allusion à Calvin concerne son commentaire de Rm 9,17.

<sup>58</sup> J. Calvin, *Commentaire de l'Épître aux Romains*, Genève, Labor & Fides, 1960, p. 221.

<sup>59</sup> M. Luther, *Scolies du commentaire de l'Épître aux Romains*, Trad. G. Lagarrigue, Œuvres, Tome XII, Genève, Labor & Fides, 1985, p. 159.

Calvin voulait mettre en exergue la souveraineté de Dieu, etc. Une lecture sereine et objective des textes bibliques est difficile, car personne n'a un arrière-plan philosophico-religieux neutre. « Mais quoi qu'il en soit des détails de l'exégèse, on ne se trompera pas en disant que Paul a surtout voulu mettre en relief la gratuité de l'appel divin »<sup>60</sup>. On ne se trompera pas non plus en soulignant aussi que l'affirmation absolue de la souveraineté de Dieu est « martelée »<sup>61</sup> dans l'Écriture. L'appel de Dieu est irrévocable<sup>62</sup>. « Ma vie est entre tes mains, tu es le Seigneur de tout, sinon tu ne serais pas le Seigneur du tout », s'écrie J.-Ch. Robert<sup>63</sup>. La prédestination est le signe de la finitude même de l'homme, créature de Dieu.

## 6. Synthèses et conclusions

La Bible affirme donc à la fois la liberté de l'homme et la prédestination par Dieu. Elle ne s'inquiète pas de la contradiction qui en découle. Un cas parmi d'autres est fourni par le récit du discours de Pierre, après la Pentecôte, en Ac 2. Les vv. 38-41 et le v. 47 sont à mettre en regard : « Repentez-vous », au v. 38, fait appel à un acte positif de l'homme et selon le v. 47, c'est Dieu qui ajoute à l'Église ceux qui sont sauvés.

On ne prétendra pas résoudre, en l'espace d'un article, un problème qui a exercé la sagacité de générations de théologiens et de philosophes, et qui est resté sans réponse dans la logique humaine. Certes, les réflexions menées au cours des siècles ont éclairé le débat, expliqué et approfondi certains aspects. Les essais de compromis, de conciliation, de synthèse ont fait progresser la connaissance mais on peut se demander si les efforts d'harmonisation ne sont pas des efforts sans espoir. Il en sera de même pour bien d'autres mystères. Dieu est par définition omnipotent et pourtant « limité », car il est inconcevable qu'il soit mauvais. Jésus dit : « Il aurait mieux valu que cet homme ne fût pas né », mais Judas n'a, semble-t-il, pas eu le choix. Pourquoi le monde a-t-il été créé alors que le bilan ne semble pas positif : guerres, maladies, souffrances de toutes sortes ? Dieu est amour et il y a l'enfer. Dieu n'aurait-il pas dû créer l'homme un peu plus enclin au bien ? Affirmer, avec le dominicain Y. Congar, que « pour autant qu'on puisse interpréter ce que Dieu a fait, il lui a semblé que si un monde sans péché était digne de sa sagesse, un monde du péché et de l'incarnation rédemp-

<sup>60</sup> Lagrange, *op. cit.*, cf. note 50, *in loc.*

<sup>61</sup> L'expression est de H. Blocher, art. cit. (cf. note 47).

<sup>62</sup> Rm 11,29. L'adjectif employé est *ametameletos* (utilisé aussi en 2 Co 7,10), « irrévocable », « dont on ne se repent pas » (cf. Kittel, *op. cit.*).

<sup>63</sup> J.-Ch. Robert, « Suis-je le jouet de Dieu ? », *Pluriel*, n° 16/1994, p. 9.

trice réaliserait encore davantage sa bonté et satisferait pleinement sa sagesse en tant qu'elle est au service de sa bonté »<sup>64</sup> ; ou, avec le pasteur R. Reeve, que « si le péché n'est pas bon en lui-même, il devient un bien quand, par le Dieu omnipotent, il est mis au service de sa gloire, combien même le péché en lui-même aspire à contrarier la gloire de Dieu »<sup>65</sup> ne résout pas la question de fond. Même si, comme le fait remarquer malicieusement H. Bergson<sup>66</sup>, l'humanité juge la vie bonne dans son ensemble, puisqu'elle y tient ! La difficulté « ne vient pas uniquement de ce qu'il nous manque de lumière, mais principalement des lumières que nous avons et que nous ne pouvons accorder avec les mystères. A coup sûr, ce sont bien nos lumières qui font ici de l'ombre. Il en est comme de la pellicule de clarté qui enveloppe la terre durant le jour et qui nous cache les étoiles. Nos clartés sont ténébres au regard des mystères de Dieu »<sup>67</sup>. Mieux vaut savoir qu'on ne sait pas, comprendre qu'on ne peut comprendre.

Mais il peut être satisfaisant pour l'esprit de savoir, si cela est possible, pourquoi on ne comprend pas, pourquoi on ne peut comprendre. Dès qu'on veut parler de Dieu et de son action, on est obligé de recourir à l'anthropomorphisme et à l'insertion dans la logique humaine. Dès lors, on aboutit à des contradictions. Aussi ne doit-on pas « construire Dieu comme un produit de notre pensée pour poser ensuite la question de la prédestination »<sup>68</sup>. Dieu est hors de l'espace et du temps, ce qui dépasse l'entendement des êtres tissés dans l'espace et le temps, dans la finitude. Le pasteur R. Wurmbrand le dit d'une manière pittoresque : « Voyageant en train, nous avons l'impression que les villes défilent devant nous. Nous disons qu'une gare est passée et qu'une autre va suivre. En réalité elles existent toutes en même temps. Ce que nous voyons est une illusion du sens. Notre esprit limité dans le temps voit certains événements comme appartenant au passé et d'autres au futur. En réalité il existe un éternel présent »<sup>69</sup>. Dieu ne sait pas d'avance. Il sait. On se pose le problème de la prédestination par insuffisance de connaissance. On conçoit l'existence en trois dimensions d'espace et une de temps. Pourtant, les mathématiques jonglent avec des espaces à  $n$  dimensions. Le monde est-il fini ou infini ? S'il est fini, l'esprit humain ne manque pas de s'interroger sur le « vide »

<sup>64</sup> Y. Congar, « Le problème du mal », in Bivort de la Saudée, *Essai sur Dieu, l'homme et l'univers*, Paris, La Colombe, 1957, p. 575.

<sup>65</sup> R. Reeve, « Le douzième apôtre », *Fac-Réflexion*, Faculté de théologie de Vaux-sur-Seine, n° 22/1993.

<sup>66</sup> H. Bergson, in *Les deux sources de la morale et de la religion*, « Le problème du mal », Paris, P.U.F., 1992.

<sup>67</sup> A.D. Sertillanges, *Le problème du mal*, Paris, Aubier, 1951, p. 55.

<sup>68</sup> M. Löhrer, art. cit. (cf. note 44).

<sup>69</sup> R. Wurmbrand, *Sermons au cachot*, Paris, Apostolat des Editions, 1971, p. 117.

qui l'entoure. S'il est infini, l'esprit humain ne peut le concevoir. Si on montre à quelqu'un qui n'en a jamais fait l'expérience un bâton à moitié plongé dans l'eau, il en conclura avec certitude que le bâton est brisé. Mais cette logique de la vue ne s'applique pas car une logique de l'expérience (si on retire le bâton, on voit qu'il est droit) ou de la connaissance des lois de réfraction de la lumière permet une appréhension plus juste du phénomène.

Il a fallu plus de vingt siècles pour résoudre certains paradoxes de Zénon d'Elée, comme la course à pied d'Achille et de la tortue, en faisant appel à une connaissance et une logique supérieures : celle des mathématiques, avec l'invention et le développement de la théorie des séries, du Moyen Age au 17<sup>e</sup> siècle. Achille, dans une course à pied (ce paradoxe est dit aussi paradoxe de la dichotomie) d'un point A à un point B, doit d'abord parcourir la moitié de la distance, puis la moitié de la moitié restante, et ce, indéfiniment. Essayant de rattraper la tortue à qui l'on a donné une certaine avance, Achille doit échouer car chaque fois qu'il aura atteint le point où était la tortue, celle-ci en sera partie, et ce indéfiniment. Le mouvement est impossible : Achille ne peut ni atteindre B ni rattraper la tortue. La solution à ces paradoxes réside dans la notion de séries mathématiques convergentes, c'est-à-dire dont on peut faire la somme. Le mathématicien Oresme (1323-1382) montra qu'ici la série géométrique a pour somme 170. L'erreur du raisonnement, dans la logique philosophique, consistait à penser, pour faire court, que la somme d'un nombre infini d'intervalles finis (temps-espace) devait être infinie. Cela est vrai en général (pour les séries mathématiques dites divergentes) mais pas toujours, et en particulier pas dans le cas de la série géométrique en question. Des paradoxes dans la logique humaine ont donné ou donnent encore du fil à retordre aux philosophes et mathématiciens. Le paradoxe du menteur (est-ce que je mens ou est-ce que je dis vrai en disant que je mens ?) n'est pas encore pleinement résolu<sup>71</sup>. En géométrie, il semble logique que deux mobiles partant d'un point d'une droite, en se déplaçant en sens inverse, s'éloignent indéfiniment. Pourtant, il n'y a qu'un seul point à l'infini de la droite. Dans la logique de la mécanique classique, si on marche à 5 km/h dans un train circulant lui-même à 150 km/h, un observateur terrestre immobile verra le voyageur passer à 155 km/h (ou 145 km/h si le voyageur circule en sens inverse de la marche). Dans la logique de la mécanique relativiste d'Einstein, c'est faux. On suppose qu'un voyageur quitte la terre à une vitesse proche de la lumière (dans le vide), par exemple inférieure d'un vingt-millième seulement. S'il s'éloigne pendant un an et fait demi-tour,

<sup>70</sup> C'est-à-dire que  $1/2 + 1/4 + 1/8 + \dots$  indéfiniment = 1.

<sup>71</sup> Cf. Godart-Wendling, « Les paradoxes sui-falsifications », art. « sui-falsificateur », in *Encyclopédie Philosophique Universelle*, vol. 2, *Les notions philosophiques*, p. 2495.

au bout de deux ans de son périple il trouvera une génération de terriens inconnue, la terre ayant vieilli de deux siècles. C'est le paradoxe de Langevin (1872-1946). Ce phénomène, qui paraît absurde et l'est dans notre espace terrien, est expliqué si on opère dans une autre logique, celle de la physique relativiste où le temps propre dépend de la vitesse (formules de Lorentz<sup>72</sup>). Parfois, l'esprit humain est pris de vertige !

Au Moyen Age, celui qui aurait prétendu possible de dialoguer avec quelqu'un à des milliers de kilomètres et recevoir des images de l'autre bout du monde se serait attiré la moquerie. Mais une connaissance supérieure rend la chose banale aujourd'hui. La logique humaine n'est pas suffisante pour rendre compte de tous les faits. Ce qui paraît antinomique ne l'est pas au niveau supérieur. Le drame, dans le cas de l'antinomie prédestination/liberté, si drame il y a, est qu'on ne peut accéder à la connaissance supérieure car il faudrait que l'homme soit au moins en dehors de l'espace et du temps...

On ne peut donc l'appréhender avec la logique humaine mais on peut concevoir par les exemples précédents qu'il n'y a pas de contradiction, d'antinomie dans le cadre d'une raison logique supérieure et donc, on peut sublimer le problème. Ainsi comprise, dans la sphère des considérations humaines la prédestination n'est que « le vocable théologique qui atteste l'antériorité de l'amour de Dieu par rapport à notre libre adhésion »<sup>73</sup>.

C'est alors une question de foi : il nous faut croire Dieu capable de faire agir librement l'homme. Il s'ensuit que « le décret de la prédestination étant un livre fermé pour nous... nous ne devons pas, pour agir, nous fonder sur cette connaissance qui nous échappe absolument ; nous ne devons concevoir à ce sujet ni inquiétudes vaines, ni assurances chimériques, mais user des moyens de salut que Dieu a mis à la disposition de tous et par lesquels seront infailliblement sauvés tous ceux qui les emploient »<sup>74</sup>. Par ailleurs, si les secrets divins sont inviolables, ses directives faisant appel à la liberté et à la volonté de l'homme sont parfaitement claires. On peut se reposer par la foi sur le décret de la prédestination et agir dans la vie en tant qu'êtres libres et responsables. Cela implique certitude, humilité, action. Bien plus, outre ce libre arbitre, la Bible annonce une liberté que donne Jésus-Christ : « Si le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres » (Jn 8,36). Paul évoque la « liberté glorieuse des enfants de Dieu » (Rm 8,21). Il s'agit là d'une autre liberté à laquelle Dieu appelle l'homme, esclave de ce qui le domine, le péché (1 Pi 2,19). La bonne nouvelle du salut comprend la libération de cet esclavage et de la crainte de la mort (1 Co 15,55 ; 2 Tm 1,10 ; He 2,14s.).

<sup>72</sup> Cf. P. Couderc, *La relativité*, Paris, P.U.F., 1952, p. 64.

<sup>73</sup> A. Dumas, art. cit. (cf. note 37).

<sup>74</sup> Boucher, art. « Liberté », in *Dictionnaire de Théologie Catholique*.

**Vous appréciez la revue *Hokhma* ?  
Vous êtes disposé à la soutenir ?  
Alors voici un moyen !**

**le comité de rédaction cherche  
un(e) responsable du fichier abonnés en France.**

*Cette tâche,  
assumée jusqu'à présent par un membre du comité,  
consiste à :*

- expédier la revue aux abonnés, trois fois par an.
- tenir à jour le fichier (entre 500 et 550 adresses).
- expédier et facturer les numéros anciens commandés séparément.
- tenir la comptabilité.

*Conditions :*

- habiter en France.
- être disponible deux à trois heures par semaine, pour la mise à jour, plus deux jours trois fois par an pour l'expédition aux abonnés.
- maîtriser un minimum d'informatique (traitement de texte, gestion de données).
- s'engager pour au moins trois ans, sans changer de domicile.

Les frais de ce travail, bénévole (avec une modeste indemnisation) sont pris en charge par la revue.  
Merci de bien vouloir faire connaître ce besoin  
autour de vous.

**Contact :**

**Christophe Desplanque,  
70 rue Négrier, 59540 Caudry.**

**Tél. 03 27 76 28 00.**